

La promesse initiale d'une baisse des prix

Éléments complémentaires à la tribune du Monde « Le mensonge comme ultime défense du marché de l'électricité », Anne Debréas, février 2022.

Face à l'échec du marché, certains économistes contestent désormais la promesse initiale d'une baisse des prix . Voir par exemple la tribune d'Anna Creti « [Il est fallacieux de reprocher au marché la hausse actuelle des prix de l'énergie](#) », Le Monde, 15/10/21

Les textes européens sont pourtant clairs sur ce point. Par exemple :

- La [première phrase du site de la Commission européenne](#) dédié au marché de l'électricité

Elle précise : « *Un marché européen intégré de l'énergie est le **moyen le plus efficace économiquement** pour garantir aux citoyens européens un approvisionnement énergétique sûr et abordable* ».

- **Le Conseil européen de Barcelone du 15-16 mars 2002 :**

Le **président de la Commission européenne Romano Prodi**, lors du conseil européen de Barcelone du 15 et 16 mars 2002 marquant une accélération de la libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité, énonçait lui aussi clairement cette promesse : « *Il est clair que cet accord va entraîner une réduction des prix et une augmentation de la concurrence* »¹. Il allait même jusqu'à chiffrer les économies attendues grâce à ces baisses de prix : « *Une libéralisation totale permettrait une économie annuelle de 15 milliards d'euros en baisse des prix* »².

RACHEL Crivellaro écrivait le 14 mars 2022 dans la Libre Belgique : « *La libéralisation de l'énergie est considérée comme un **moyen de faire baisser les prix** et réduire les coûts fixes des entreprises, à l'instar de ce qui s'est passé aux Etats-Unis. Bref, de relancer la compétitivité. Un point de vue que partage le nouvel axe Aznar-Blair-Berlusconi.* »

Lionel Jospin, à l'époque, émettait pourtant des doutes, comme le rapportait Jean Quatremer le 18 mars 2002 dans Libération : « *Lionel Jospin, le Premier ministre, a tenu à justifier le souci de la France de préserver le monopole d'EDF et GDF sur les particuliers. En substance, il estime que c'est dans leur intérêt. «Les expériences de libéralisation menées dans certains pays montrent qu'elles n'aboutissent pas forcément à une baisse de prix», pointant les contre-exemples britanniques, suédois et américains* ».

- **Les directives de libéralisation**

Voir également l'objectif de compétitivité déjà affiché dans la directive de 1996 et régulièrement repris dans les versions suivantes : « *Le marché intérieur de l'électricité (...) a pour finalité, en organisant des marchés de l'électricité concurrentiels transfrontaliers, d'offrir une réelle liberté de choix à tous les clients finals de l'Union (...), **d'assurer la compétitivité des prix**, d'envoyer de bons signaux d'investissement et d'offrir des niveaux de service plus élevés et de contribuer à la sécurité d'approvisionnement ainsi qu'au développement durable.* » ([Directive \(UE\) 2019/944](#)).

- La [Fiche du Parlement Européen](#) sur le marché de l'électricité

Elle stipule : « *Ces mesures visent à mettre en place un marché de l'électricité européen **plus compétitif** [...]* »

¹ Citation reprise par exemple par Jean Quatremer dans Libération, le 18 mars 2002 ([« Paris se réjouit d'un compromis sur l'énergie »](#))

² Citation reprise par exemple par La libre Belgique, 14 mars 2002.

Certains continuent à affirmer que le marché fait baisser les prix

- **L'agence européenne des régulateurs de l'énergie (ACER)**

Dans son rapport final sur le fonctionnement du modèle actuel du marché de l'électricité de l'Union européenne publié le 29 avril 2022, l'agence européenne des régulateurs de l'énergie (ACER) conclut que «la conception actuelle du marché mérite d'être conservée». La cause profonde, selon elle, est «le prix du gaz». Comme le rapportait Enerpresse³, pour l'ACER, la conception du marché de l'électricité n'est pas responsable de la crise actuelle. «Au contraire, les règles de marché en place ont, dans une certaine mesure, contribué à atténuer la crise, évitant des coupures d'électricité, voire des ruptures d'approvisionnement dans certaines zones». «Des mesures d'urgence mal conçues pourraient mettre en péril les avantages durement acquis de l'intégration du marché de l'électricité». Des améliorations doivent être apportées avec comme objectif de «pérenniser la conception» du marché.

- **La Commission européenne**

Oliver Koch (directeur marché intérieur DG ENERGY) : «le marché nous a fait gagner 150€/an»

Lors d'une réunion le 13 avril 2021 avec les syndicats de l'énergie et les eurodéputés organisée par l'eurodéputée Michèle Rivasi, Oliver Koch, directeur marché intérieur DG ENERGY, expliquait qu'*en tant que consommateur, pouvoir changer de fournisseur lui avait permis d'économiser 150€/an. «C'est ça la concurrence pour tous les citoyens. Et c'est super : avec un surplus d'énergie éolienne en Suède ou au Danemark, je peux l'acheter ici, en Belgique, en Allemagne, et même en France. Et les citoyens peuvent en profiter ! Tout cela permet à chaque pays de limiter les moyens de production (effet d'échelle), notamment fossiles, pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Avoir un grand nombre de fournisseurs représente un atout pour les prix (les consommateurs ont le choix), comme pour la sécurité d'approvisionnement.» Il nous promettait des études «qui montrent les avantages de ce système d'intégration du marché. L'île française, comme l'île allemande, n'existent plus. Le réseau est désormais intégré, on ne peut plus le couper physiquement. C'était vrai, peut-être, en 1996, mais ce n'est plus possible. Et c'est une bonne nouvelle, y compris pour le solaire et l'éolien français. Ce réseau intégré est un trésor. Dans toute l'Europe, très bientôt, 50% de l'énergie sera variable, très variable (ENR non pilotables...). Dans ces conditions, intégrer le marché et coopérer est un modèle qui reste très logique. Si on ne fait pas cela, on a vu ce que ça donne au Texas... Un black-out. Voici exactement ce qu'on cherche à éviter.»*

Thierry Breton, Commissaire européen au marché intérieur, relayait [sur France Inter le 11 octobre 2021](#) une parole européenne régulièrement entendue : la hausse des prix était passagère, environ 6 mois d'après lui, et n'appelait que des mesures transitoires. Répondant à une interpellation de la journaliste sur le fait que les marchés ne semblaient pas avoir produit les baisses de prix attendues, il répondait, d'une manière assez confuse «*J'entends parler dérégulation de l'électricité. [Mais] tous les pays ont voté cette organisation de libre circulation de l'électricité. C'est très important, cette organisation, c'est le fait qu'en Europe on peut avoir de l'électricité partout et on est interconnectés (sauf l'Espagne et c'est un sujet).» Je fais la distinction entre ouvrir à la concurrence et organiser la libre circulation de l'électricité. Ça a fait baisser les prix, nous sommes en marché global, unique, il faut qu'il y est la libre circulation car ça bénéficie aux producteurs, la France est producteur net, notamment grâce au nucléaire».*

- **La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**

Jean-François Carencu, président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), dédouane en creux le marché en attribuant les hausses de prix au mix électrique, et plus précisément au retard dans le développement des renouvelables. Il déclarait ainsi en décembre 2021 à l'occasion du colloque annuel de l'Union française de l'électricité (UFE), en allusion à la flambée des prix de l'énergie : "*Si on avait suivi la feuille de route des énergies renouvelables telle qu'elle était prévue il y a deux ans, on n'aurait pas de crise. Je pense qu'on n'aurait pas de crise si on avait 3 gigawatts de plus*» (propos rapporté dans Connaissance des énergies [ici](#)).

³ Rapporté dans Enerpresse du mardi 13 mai 2022 (N°13066).